

DÉBATS

L'enquête de 1338 sur l'ordre de l'Hôpital: un « horizon indépassable » ? Réponse à Benoît Beaucage

Alors que des voix ici et là déplorent, non sans raison, le caractère policé et la trop prudente neutralité de la plupart des comptes rendus de lecture publiés aujourd'hui¹, il est d'autant plus apprécié que quelques avis vraiment critiques incitent au débat. Mais encore faut-il que ces critiques reposent sur des arguments rigoureux et sur une lecture honnête. Ce n'est, m'a-t-il semblé, pas toujours le cas de la recension de notre édition des *Comptes de la commanderie de l'Hôpital de Manosque* publiée par Benoît Beaucage dans la précédente livraison de *Provence historique* (LXVI, fasc. 260, p. 497-501)². Outre le fait qu'il m'a paru justifié de lever quelques malentendus, les reproches formulés par cette note interrogent sur la façon dont la fétichisation d'une « source » particulière peut contribuer à entretenir certaines pesanteurs historiographiques³.

Jadis élève de Georges Duby à l'Université d'Aix-en-Provence, B. Beaucage a consacré une grande partie de sa carrière de chercheur à l'économie de l'ordre de l'Hôpital en Provence aux XIV^e et XV^e siècles. En 1982, il éditait notamment les fameuses *Visites générales des commanderies de l'ordre des Hospitaliers dépendantes du grand prieuré de Saint-Gilles*⁴. Déjà passé au crible de l'analyse quantitative par G. Duby, ce document livrait un éclairage majeur – mais, on le rappellera, très partiel – sur l'économie des Hospitaliers provençaux dans la période transitoire du premier tiers

1. Alain GUERREAU, *L'avenir d'un passé incertain. Quelle histoire du Moyen Âge au XXI^e siècle ?*, Paris, 2001, p. 284-285. Voyez plus récemment le témoignage de Gabriel AUDISIO, « Entretien en marges de l'histoire religieuse », *Rives méditerranéennes*, 48, 2014, p. 169-186, ici p. 175.

2. Karl BORCHARDT, Damien CARRAZ et Alain VENTURINI, *Comptes de la commanderie de l'Hôpital de Manosque pour les années 1283 à 1290*, Paris, 2015 (Documents, études et répertoires publiés par l'IRHT, 86).

3. Sur la construction de « sa source » par le médiéviste et l'idée de fétichisation du document: Joseph MORSEL, « Les sources sont-elles le “pain de l'historien” ? », *Hypothèses*, 2003, p. 273-286, ici p. 285-286.

4. Benoît BEAUCAGE, *Visites générales des commanderies de l'ordre des Hospitaliers dépendantes du grand prieuré de Saint-Gilles (1338)*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1982; Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, 56 H 123.

du XIV^e siècle⁵. Bien qu'elle porte les marques de son temps⁶, cette publication reste un jalon fondamental pour qui s'intéresse tant à l'Hôpital qu'à la gestion seigneuriale au XIV^e siècle⁷.

Or, sans clairement l'avouer, B. Beaucage semble reprocher à la présentation qui précède l'édition de la comptabilité manosquine de ne pas avoir suffisamment utilisé les *Visites générales* de 1338⁸, ainsi que ses propres travaux en la matière. Il apparaît pourtant réducteur de lire l'organisation et l'économie de l'Hôpital par la lorgnette d'une enquête, qui est finalement un document relativement isolé et produit en fonction d'objectifs bien précis. Surtout, si nous citons cette édition et si nous connaissons évidemment les travaux pionniers de notre contradicteur, il ne nous a pas semblé particulièrement pertinent de nous appuyer sur un document postérieur de près d'un demi-siècle aux comptes que nous éditons et par conséquent révélateur d'un contexte déjà en tous points différent. Afin de réparer le peu de considération que nous avons témoignée au « monument 1338 », B. Beaucage se livre à une lecture quelque peu

5. Si l'exploitation serrée conduite par Duby a assuré à l'enquête de 1338 un intérêt durable de la part des médiévistes, le manuscrit avait déjà été utilisé par Joseph-Antoine Durbec et Thérèse Sclafert. Pour une remise en perspective des travaux que ce document a inspiré à Duby entre 1958 et 1961 : B. BEAUCAGE, « Les Alpes du Sud en 1338. Sur les traces de Georges Duby », *Études rurales*, 145-146, 1997, p. 113-132. Et sur les belles heures des études rurales à Aix : Laurent FELLER, « Georges Duby et les études d'histoire rurale », *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre*, hors-série, 1, 2008 (<http://cem.revues.org/4163>); et Laure VERDON, « Georges Duby et le Centre d'Études des Sociétés Méditerranéennes. Une ambition aixoise », *Rives méditerranéennes*, 48, 2014, p. 17-37, notamment p. 25-30. Au début des années soixante, le premier chantier de recherche du CÉSM nouvellement créé sous l'impulsion de G. Duby portait justement sur les sociétés rurales. Outre le travail de terrain conduit dans un souci d'interdisciplinarité avec les géographes, une grande entreprise de recensement des sources inédites fut lancée. C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'intérêt suscité par l'enquête de 1338 qui a servi de base à l'étude économique de plusieurs commanderies hospitalières.

6. Cette édition ne satisfait plus guère aux critères en vigueur aujourd'hui. Si la courte introduction ne s'embarasse d'aucune description codicologique du manuscrit, l'édition proprement dite ne fait aucun cas de la mise en page originelle, tandis que les nombreuses annotations marginales, les passages biffés, les éventuels changements d'encre et de main ne sont pas signalés.

7. Pour resituer l'exploitation de l'enquête de 1338 ainsi que celle de 1373 dans la grande vague des études ruralistes : Noël COULET, « Les ordres militaires, la vie rurale et le peuplement dans le sud-est de la France au Moyen Âge », dans *Les Ordres militaires, la vie rurale et le peuplement en Europe occidentale (XII^e-XVIII^e siècles)*, Auch, 1986 (*Flaran*, 6), p. 37-60, ici p. 48-60; et Thierry PÉCOUT, « Le destin heuristique d'une histoire de la panique. La crise en Provence au Moyen Âge finissant. Jalons historiographiques pour le XIV^e siècle », dans John DRENDEL (dir.), *Crisis in the Later Middle Ages. Beyond the Postan-Duby Paradigm*, Turnhout, 2015, p. 224-249, ici p. 234.

8. Le nom de « visites générales » donné au document d'après l'analyse d'époque moderne figurant sur le manuscrit est source d'ambiguïté. Il s'agit plus exactement d'une enquête exceptionnelle (*informatio*), au sens procédural du terme, et qui ne s'inscrit donc pas dans la série des visites régulières du grand prieuré. Sur la procédure et le déroulement même de cette enquête, je me permets de renvoyer à : D. CARRAZ, « Les enquêtes générales de la papauté sur l'ordre de l'Hôpital (1338 et 1373). Analyse comparée dans le prieuré de Provence », dans Thierry PÉCOUT (dir.), *Quand gouverner c'est enquêter. Les pratiques politiques de l'enquête princière (Occident, XIII^e-XIV^e siècles)*, Actes du colloque international d'Aix-en-Provence et Marseille, 19-21 mars 2009, Paris, 2010, p. 507-531. Et, de manière générale, sur l'apport de la visite monastique et épiscopale à l'enquête administrative : Th. PÉCOUT, « La déambulation comme mode de gouvernement. L'enquête princière générale en Provence angevine, XIII^e-XIV^e siècle », dans *Des sociétés en mouvement. Migrations et mobilité au Moyen Âge* (40^e Congrès de la SHMESp, Nice, 4-7 juin 2009), Paris, 2010, p. 295-314, ici p. 297-300.

biaisée de notre présentation des comptes. Au risque de me livrer à une ennuyeuse série de contre-arguments, je prendrai les critiques dans leur ordre d'énonciation.

Jamais n'ai-je écrit (p. XXX) qu'il n'existe pas de « source qui témoigne des visites régulières des prieurs dans les commanderies de leur ressort avant le xv^e siècle ». Je rappelle au contraire que l'histoire des grands prieurs de Jean Raybaud, que l'on peut dans l'ensemble considérer comme fiable⁹, souligne l'activité de visite du prieur Féraud de Barras (1245-1269). Je mentionne encore l'existence de procès-verbaux fragmentaires de visites de la même époque et je pourrai ajouter qu'ont été conservées quelques autres épaves antérieures à 1338¹⁰. J'ai simplement écrit – mais sans doute n'ai-je pas été assez clair – qu'il fallait attendre le xv^e siècle – et même plutôt la fin de ce siècle – pour que les procès-verbaux de visite soient parvenus jusqu'à nous en série à peu près continue¹¹. La mention de l'enquête de 1338 est donc ici hors de propos, puisque celle-ci est, au contraire, exceptionnelle, même si elle s'est inscrite dans une procédure – celle de la visite basée sur l'inquisitoire – et a bénéficié d'une expérience comptable, l'une et l'autre justement éprouvées par les Hospitaliers depuis plusieurs décennies¹². Ce qui est encore difficile à estimer, au vu de la documentation conservée, c'est la période à partir de laquelle le système des visites adopte un rythme véritablement régulier, peut-être annuel¹³. J'aurais tendance à penser que la régularité est acquise dès le milieu du xiii^e siècle, une chronologie assez compatible avec ce que l'on sait des pratiques d'autres ordres religieux où les visites se déroulaient effectivement à un rythme annuel¹⁴.

Je ne m'estime pas « téméraire » car je n'ai pas, non plus, fait état de « difficultés économiques du domaine hospitalier provençal » entre 1283-1290 et 1338 (p. XXXIII). Du reste, il faudrait, en toute rigueur, séparer cette séquence en deux phases. À la charnière des xiii^e et xiv^e siècles, la puissance économique et le « capital social » de l'Hôpital sont alors à leur acmé. Il n'en demeure pas moins que l'ordre

9. Jean RAYBAUD, *Histoire des grands prieurs et du grand prieuré de Saint-Gilles*, éd. C. NICOLAS, Nîmes, 1904-1909, 3 vol. Ce n'est pas le lieu ici de démontrer la fiabilité du travail de Raybaud († 1752), archiviste du grand prieuré à partir de 1722, et qui a pu s'appuyer pour rédiger son histoire sur les archives du grand prieuré, dont certaines ont disparu après lui. Si l'érudition de Raybaud est tout à fait respectable, l'édition du chanoine Nicolas, elle, est largement fautive. L'œuvre mériterait donc une nouvelle édition, soumise à la critique des sources primaires encore conservées.

10. Par ex. 56 H 122 (début xiv^e s.).

11. Pour être tout à fait précis, ce n'est pas avant le xvii^e s. que la série de visites conservées est vraiment régulière, sur un rythme quinquennal en moyenne (cf. Édouard BARATIER et Madeleine VILLARD, *Répertoire de la série H. 56 H: Grand Prieuré de Saint-Gilles des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, Marseille, 1966, p. 5-8).

12. Le parallélisme entre visite et comptabilité, tant du point de vue de la chronologie que du rôle des deux procédures dans le disciplinement de la vie religieuse régulière, mériterait d'être exploré plus avant. Pour quelques brèves remarques: D. CARRAZ et K. BORCHARDT, « Les pratiques comptables de l'ordre de l'Hôpital en Provence. Le cas de la commanderie de Manosque (années 1260-1350) », dans Th. PÉCOUT (dir.), *De l'autel à l'écrivoire. Genèse des comptabilités princières en Occident (xii^e-xiv^e siècle)*, Paris, 2017, p. 131-165, ici p. 136-137.

13. L'annualité semble bien acquise au moment de l'enquête de 1338 où les frais occasionnés par la visite prieurale précédant l'*informatio* elle-même sont indiqués (B. BEAUCAGE, *Visites générales...*, p. 355, pour Manosque).

14. Jorg OBERSTE, *Visitation und Ordensorganisation. Formen sozialer Normierung, Kontrolle und Kommunikation bei Cisterziensern, Prämonstratensern und Cluniazensern (12.-frühes 14. Jahrhundert)*, Münster, 1996.

redouble d'efforts pour participer à la défense de ce qu'il reste du « royaume d'Acre », puis pour financer la dispendieuse mais salutaire conquête de Rhodes (1306-1309). L'absorption des biens du Temple – dont les modalités n'ont jamais encore été précisément étudiées pour l'ensemble du comté de Provence – suivie d'une crise institutionnelle ouverte par le magistère contesté de Foulques de Villaret (1305-1319) inaugurent une ère de difficultés. L'ordre doit notamment réorganiser la gestion d'un temporel qui a presque doublé. Mais il serait, de toute façon, réducteur de parler de « difficultés économiques » de l'Hôpital, alors que les récents travaux sur la « conjoncture de 1300 » ont montré la complexité des variables d'ajustement – climat, production céréalière, intensité et orientation des flux commerciaux, circulation monétaire, niveau de la production artisanale, fiscalité étatique... – régissant le *trend* économique d'un espace à l'autre¹⁵. C'est là qu'il apparaîtrait, pour le coup, « téméraire » de tirer quelque conclusion assurée que ce soit sur l'état économique de l'ordre, faute d'une analyse approfondie et surtout capable de considérer l'ensemble des paramètres externes à l'institution¹⁶. Or, s'il ne s'agit pas de dénigrer les travaux conduits sur l'économie de l'Hôpital dans les années 1960-1980, une telle démarche globalisante n'a jamais encore été vraiment tentée à l'échelle de la Provence ou bien, d'ailleurs, de toute autre région¹⁷. Dans ce contexte, on peut certes penser, avec B. Beaucage, que les Hospitaliers ont joué sur la répartition de la resposion au sein des différentes commanderies du prieuré, alors que diminuait le montant global de la taxe entre les chiffres donnés par les comptes manosquins et 1338¹⁸. En revanche, sur quelle série se base-t-il pour prouver que la resposion est « demeurée si stable de 1338 à 1411 » ? Les valeurs peuvent avoir fluctué en plus de soixante-dix ans et que l'on retrouve à peu près le même chiffre en 1338 puis en 1411 ne prouve donc rien¹⁹. Or, à ma connais-

15. Monique BOURIN, Sandro CAROCCI, François MENANT et Luis TO FIGUERAS, « Les campagnes de la Méditerranée occidentale autour de 1300 : tensions destructrices, tensions novatrices », *Annales HSS*, vol. 66/3, 2011, p. 663-704 ; Monique BOURIN, François MENANT et Luis TO FIGUERAS (dir.), *Dynamiques du monde rural dans la conjoncture de 1300*, Rome, 2014.

16. On dispose certes des travaux produits à la suite de G. DUBY, par B. Beaucage et d'autres comme Pierre-André Sigal, Louis Stouff ou Jean-Claude Hélas, mais l'étude des seigneuries hospitalières, aussi pertinente soit-elle, a été conduite sans une véritable prise en compte de la conjoncture globale, comme si ces commanderies, privilégiées aux yeux des chercheurs par l'existence de sources comptables, avaient évolué en isolats. La remarque n'est pas sans rejoindre une critique rétrospectivement adressée à l'histoire sérielle : celle d'avoir donné « à chaque objet une indépendance par rapport aux autres éléments du réel » (cf. François DOSSE, *L'histoire en miettes. Des Annales à la « nouvelle histoire »*, Paris, 2010, p. 178-192, p. 187 pour la citation).

17. Notons qu'un tel essai global, prenant en compte le contexte économique et les besoins logistiques des États latins, existe à l'échelle de l'ordre pour le XIII^e s. : Judith BRONSTEIN, *The Hospitallers and the Holy Land. Financing the Latin East, 1187-1274*, Londres, 2005. Cependant, l'un des biais de la démarche réside, pour le versant occidental de l'économie hospitalière, dans un échantillonnage des sources limité aux cartulaires édités.

18. En 1459, dans un contexte il est vrai plus critique, le chapitre prieural chargea les visiteurs de s'informer sur la réalité des revenus des différentes commanderies, « afin de pouvoir faire une taxe juste des responsions » (J. RAYBAUD, *Histoire des grands prieurs*, t. II, p. 12). Le lecteur qui n'est pas familier du lexique des ordres militaires pourra consulter : Judith BRONSTEIN, « Responsions », dans Philippe JOSSERAND et Nicole BÉRIOU (dir.), *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, Paris, 2009, p. 785-786.

19. Sans doute moins sensibles que leurs aînés à l'approche structuraliste des « sociétés froides », historiens et archéologues semblent aujourd'hui prendre la mesure de la rapidité des mutations sociales, économiques et matérielles. Pour sortir de la segmentation du siècle, dont on sait le caractère artificiel, certains se hasardent à proposer d'autres formes de périodisation. Déjà avancée par Marc Bloch, celle de génération pourrait par exemple mieux rendre compte des

sance, il n'existe précisément pas de visite conservée entre ces deux dates qui livrerait des chiffres intermédiaires²⁰.

Le tableau de la p. XLVIII dénoncé comme « très incomplet » ne porte logiquement que sur les seules valeurs indiquées par le registre comptable. Il est donc tout à fait cohérent qu'il ne tienne « pas compte des rentrées et sorties en nature », éventuellement « prépondérantes dans l'enquête de 1338 », mais que nous n'avions, pour les années couvertes par nos comptes, aucun moyen d'évaluer. Dans notre commentaire, nous n'avons jamais caché les lacunes de cette comptabilité, limitée aux transactions monétaires et qui écarte toute une série de revenus perçus par les Hospitaliers (voir notamment p. LII et p. CII). Si le reproche adressé au tableau établi par Karl Borchardt paraît peu pertinent, B. Beaucage n'en a pas moins raison sur un point crucial : il est exact que nous avons sans doute négligé l'importance des revenus et des dépenses en nature qui, par définition, échappent à la comptabilité monétaire que nous éditons. L'ampleur de ces flux en céréales et en autres coupes de vin apparaît en effet clairement dans l'enquête de 1338. Mais, encore une fois, était-il opportun d'engager une comparaison systématique entre deux documents aux profils différents – d'un côté une comptabilité, de l'autre une enquête – et surtout produits à une cinquantaine d'années d'intervalle ?

B. Beaucage se limite encore à la seule enquête de 1338 pour affirmer qu'il n'a « jamais rencontré (...) quelque trace de revenus perçus par le commandeur à même les rentrées de son établissement, qu'il aurait pu affecter à sa jouissance personnelle » (à propos de la p. LXXXVIII). Si je veux bien admettre que je n'ai peut-être pas été assez précis sur les mutations institutionnelles affectant l'organisation de l'Hôpital à la fin du XIII^e siècle, ces dernières n'ont, à notre décharge, pas encore fait l'objet d'une attention particulière chez les spécialistes. À partir du dernier tiers du XIII^e siècle, apparaît une tendance à une « patrimonialisation », au profit de quelques dignitaires de l'ordre, des revenus des commanderies. L'idée de « détournement de profits par le commandeur » (p. 500) relève néanmoins du contre-sens, puisque ces nouvelles pratiques étaient parfaitement institutionnalisées et contrôlées à l'échelle du chapitre général ou bien provincial. Autour de 1283, fut par exemple promulgué un statut capitulaire autorisant un commandeur à percevoir des revenus personnels sur des biens que lui-même avait achetés avec les revenus propres de la commanderie dont il avait la charge²¹. Dans les mêmes années apparut une pratique appelée à se banaliser par la suite : la nomination d'un même frère à la tête de deux commanderies. Qu'il suffise ici de citer l'exemple de Bérenger Monge qui fut à la fois commandeur de Manosque et d'Aix tout au long de la seconde moitié du XIII^e siècle²². Alors qu'au sein

rythmes du changement à l'échelle de la vie humaine (Daniel MILO, *Trahir le temps (histoire)*, Paris, 1991, p. 179-190). S'agissant des chiffres que nous oppose B. Beaucage, on est ainsi en droit de se demander comment la valeur d'une taxe a pu demeurer si remarquablement stable sur deux générations, a fortiori en un temps marqué, en Provence, par de profonds bouleversements économiques et sociaux.

20. 56 H 123 et 56 H 124.

21. Ce statut, dont la publication en chapitre n'a pas été conservée, est mentionné dans un acte de fondation de 1283. Pour quelques précisions, je me permets de renvoyer à D. CARRAZ, « Individualisation et maîtrise d'ouvrage. Autour de quelques dignitaires de l'Hôpital dans le Midi de la France (v. 1250-v.1350) », *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. 111.1-2, 2016, p. 34-59, ici p. 56-57.

22. Félix REYNAUD, *La Commanderie de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte à Manosque*, Gap, 1981, p. 47-61. Autre tendance du temps, l'enracinement du

des ordres militaires de manière générale, la fin du Moyen Âge fut caractérisée par une compétition accrue entre dignitaires pour l'attribution des honneurs – au double sens, matériel et symbolique, du terme –, un tel cumul était de nature à favoriser l'octroi d'avantages financiers enviables²³. Enfin, à partir du début du XIV^e siècle, est attesté le principe de la « chambre » (*camera*) qui octroyait au prieur la jouissance des revenus d'une commanderie, afin d'assurer à celui-ci un train de vie digne des plus grands prélats du temps²⁴. B. Beaucage fait mine de s'en étonner, alors que l'attribution de certains revenus de l'ordre aux besoins personnels des grands dignitaires était une habitude tout à fait banalisée à la fin du Moyen Âge²⁵.

Enfin, en contestant que « l'économie seigneuriale de la commanderie de Manosque [soit] essentiellement fondée sur la rente » (p. XCI), B. Beaucage ranime un vieux débat sur la part respective de la réserve et du faire-valoir indirect dans l'économie hospitalière. Il nous oppose une série de pourcentages (p. 501) dont on voudrait bien savoir sur quelle base ceux-ci ont été calculés. Livrer quelques chiffres aurait probablement permis de lever une ambiguïté car on peut se demander si B. Beaucage ne considère pas l'ensemble des revenus en nature comptabilisés dans l'enquête de 1338 comme issus d'une exploitation directe de la réserve. Si telle était bien la base de ses calculs, ceux-ci seraient erronés car on ne saurait tenir pour négligeable la valeur des cens également reversés en nature. Or, à ce qu'il me semble, si les enquêteurs distinguent par exemple « *recepta pecunie* » et « *recepta in blado* » (dont le rapport est ensuite converti en monnaie de compte), ils ne différencient pas, au sein de ce dernier poste, ce qui viendrait d'une exploitation directe de la réserve de ce qui proviendrait de la rente. De fait, une grande part des « *recepta in blado* » repose sur les tasques, les cens, les cosses, les revenus des moulins et des fours²⁶, c'est-à-dire précisément sur la rente foncière et sur ce que B. Beaucage appelle « le ban ». Je ne suis donc pas sûr que les données livrées par l'enquête de 1338 permettent réellement d'estimer la part de la rente et celle de l'exploitation directe. Focalisé sur son document, B. Beaucage en oublie par exemple la série de terriers et de rouleaux de reconnaissances qui, pour le XIV^e siècle, témoignent avec éclat de la mainmise foncière de l'Hôpital sur Manosque et son territoire²⁷. Même en me limitant à une pesée globale, j'ai de la peine à croire que les quelque 300 terres céréalières, 190 vignes, 56 ferrages, 30 prés, 300 maisons (tous types confondus), 43 étaux au marché sur lesquels les Hospitaliers prélevaient des

commandeur dans sa charge va dans le même sens d'une captation des offices offerts par l'ordre au profit d'une élite de frères.

23. Pour un aperçu général de ces tendances : D. CARRAZ, « Le monachisme militaire, laboratoire de la sociogenèse des élites laïques dans l'Occident médiéval ? », dans Philippe JOSSERAND, Luís F. OLIVEIRA et Damien CARRAZ (dir.), *Élites et ordres militaires au Moyen Âge. Rencontre autour d'Alain Demurger*, Madrid, 2015, p. 39-64, ici p. 47-51.

24. J. RAYBAUD, *Histoire des grands prieurs*, p. 224. Sur la chambre, qui est une institution commune à plusieurs ordres militaires : Philippe JOSSERAND, « Chambre », dans Ph. JOSSERAND et N. BÉRIOU (dir.), *Prier et combattre*, op. cit., p. 205.

25. Anthony LUTTRELL, « The Finances of the Commander in the Hospital after 1306 », dans Anthony LUTTRELL et Léon PRESSOUYRE (dir.), *La Commanderie, institution des ordres militaires dans l'Occident médiéval*, Actes du premier colloque international du Conservatoire Templier et Hospitalier, Sainte-Eulalie de Cernon, 13-15 octobre 2000, Paris, 2002, p. 277-283.

26. B. BEAUCAGE, *Visites générales*, p. 334-335.

27. É. BARATIER et M. VILLARD, *Répertoire de la série H. 56 H*, p. 38-39 (terriers). Les rouleaux de reconnaissance n'ont pas été conservés, mais sont mentionnés dans les inventaires d'époque moderne (par exemple 56 H 20, Inventaire Raybaud, 1701-1704).

cens au début du XIV^e siècle ne représentaient que 10 % environ (proportion avancée par B. Beaucage pour 1338) du revenu global de la seigneurie²⁸ ! À la suite de la lecture que G. Duby a faite de l'enquête de 1338, peut-être a-t-on un peu trop systématiquement séparé, d'un côté, la « rente » et, de l'autre côté, « le domaine », considéré comme la terre en exploitation directe²⁹. Certes, on avait bien remarqué que les Hospitaliers se déchargeaient de l'exploitation de ce « domaine » dans des proportions variables d'une commanderie à l'autre. Ainsi, B. Beaucage avance ailleurs que « les contrats de facherie représentent 27 % de l'important domaine de Manosque, soit 1 080 setérées sur un peu moins de 4 000 »³⁰. Mais pour pousser plus loin la discussion – ce qui n'est pas dans mon intention ici –, il faudrait commencer par s'accorder sur ce que l'on entend précisément par « rente » : réserve-t-on le terme aux cens fixes (en nature ou en monnaie) ou l'élargit-on, selon l'acception la plus courante, aux revenus à part de fruits, métayage y compris³¹ ?

Duby établissait une autre distinction entre les rentrées en nature dont la prédominance était considérée comme « écrasante », d'un côté, et les apports en numéraire qui passaient pour minimes³². N'était-ce pas surestimer « l'exceptionnelle précision »

28. 56 H 1039.

29. G. DUBY, « La seigneurie et l'économie paysanne, Alpes du Sud (1338) », *Études rurales*, n° 2, 1961, p. 5-36, ici p. 8. Dans l'enquête lexicale sur les termes utilisés par G. Duby pour caractériser le territoire dans son ouvrage classique sur l'économie rurale (1962), il est plutôt étonnant de ne pas voir figurer « domaine » (Jean-Claude HÉLAS, « Le vocabulaire de Georges Duby dans *L'Économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval* », dans Benoît CURSENTE et Mireille MOUSNIER (dir.), *Les Territoires du médiéviste*, Rennes, 2005, p. 45-70). En effet, les travaux du maître comme ceux de ses élèves sur l'enquête de 1338 emploient fréquemment le terme « domaine », dans une acception qui n'est pas toujours complètement claire : s'agit-il toujours de la réserve proprement dite ou bien, parfois, de l'ensemble des terres appartenant à l'Hôpital ? De manière générale, Jean-Claude Hélas a noté que Duby avait tendance à privilégier le style et le choix de synonymes, au détriment parfois de la précision terminologique.

30. B. BEAUCAGE, « Les Alpes du Sud en 1338 », p. 123. Dans les commanderies du « moyen Rhône », ce n'est que 38 % de la réserve qui exploitée en faire-valoir direct, le reste est concédé en facherie (B. BEAUCAGE, « Une énigme des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Le déficit chronique de leurs commanderies du moyen Rhône au prieuré de Provence en 1338 », *Provence historique*, t. XXX, 1980, p. 137-164, ici p. 150). Sur la facherie et son utilisation par les Hospitaliers, entre la fin du XII^e s. et 1373, on renverra au rapport de L. STOUFF, « Redevances à part de fruits et métayage dans la Provence médiévale : tasque et facherie », dans *Les revenus de la terre. Complant, champart, métayage en Europe occidentale (IX^e-XVIII^e siècles)*, Auch, 1987 (Flaran, n° 7), p. 49-61. Relevons au passage que dans son évaluation de la part des réserves hospitalières cultivées en facherie en 1338, L. Stouff (p. 55) arrive, pour Manosque, à un pourcentage différent de celui de B. Beaucage, soit 11 % (au lieu de 27 %).

31. Ni Duby ni ses héritiers n'ont pris la peine de préciser, à propos des « domaines » hospitaliers, ce qu'ils entendaient par « rente foncière » ou par « rente seigneuriale ». De fait, la notion de rente, issue du lexique économique classique comme marxiste et communément utilisée par les médiévistes, n'est jamais véritablement définie. Dissertant sur les vertus du comparatisme, Marc Bloch préconisait déjà d'historiciser les catégories d'analyse utilisées par les historiens (Marc BLOCH, « Pour une histoire comparée des sociétés européennes », *Revue de synthèse historique*, 4, 1928, p. 15-50). Force est cependant de constater qu'il reste encore des efforts à accomplir dans cette voie.

32. « Dans les seigneuries de Saint-Jean de Jérusalem, les revenus en numéraire provenaient presque exclusivement des droits de ban, de la justice, des tailles et des taxes de funérailles. Il s'agissait par conséquent de rentrées irrégulières » (G. DUBY, « La seigneurie », p. 13). Pour expliquer, « la faiblesse de la rente seigneuriale », Duby se laisse aller à une vision plutôt misérabiliste des campagnes provençales des années 1330 : « une population trop nombreuse... réduite au dénuement », « des rendements très faibles », une « extrême précarité de la vie paysanne ». Il est frappant de lire combien le tableau apparaît plus nuancé, dès lors que l'on passe de la mono-

et l'« honnêteté » de l'enquête de 1338³³ ? Pourtant, Duby et ses héritiers – B. Beaucauge en tête – s'étaient vite rendus compte que cet inventaire négligeait plusieurs catégories de revenus³⁴. Ils avaient remarqué, notamment, que l'économie pastorale, alors prépondérante dans plusieurs seigneuries hospitalières, n'était pratiquement pas représentée dans le décompte des recettes³⁵. Mais ils avaient oublié toute une documentation pratique – terriers, censiers, registres et rouleaux de reconnaissances, contrats emphytéotiques, etc. – qui attestait tout à la fois du poids de la rente foncière chez les Hospitaliers et de l'intensité de la circulation monétaire. Depuis Duby, la ligne historiographique fut toujours de défendre l'idée que les Hospitaliers, tout au moins dans les années 1330, avaient privilégié l'exploitation directe³⁶. Ses analyses teintées de marxisme ont marqué toute une génération d'historiens attachés au paradigme « du mode de production féodal »³⁷. Or, s'il est indéniable que les Hospitaliers fondaient encore leur mode de domination sur le « ban », il est anachronique de les voir attachés à la terre au point de négliger le faire-valoir indirect – « confier la terre à des métayers, c'était un peu la perdre » écrivait Duby – et de les imaginer si peu soucieux d'améliorer la productivité de leur « domaine »³⁸. Les récentes recherches sur

graphie focalisée sur un document à la synthèse. Voyez G. DUBY, « Recherches récentes sur la vie rurale en Provence au XIV^e siècle », *Provence historique*, 1967, p. 97-111 : les campagnes y apparaissent tout à fait intégrées à l'activité marchande et ouvertes au crédit, même si noblesse et paysannerie se caractérisent, chacune, par « de grandes disparités de condition ». Sur le pessimisme inspiré à Duby par la monétarisation des campagnes et leur ouverture au marché à partir de la fin du XII^e siècle, voir John DRENDEL, « Introduction », dans J. DRENDEL (dir.), *Crisis in the Later Middle Ages*, op. cit., p. 1-13, ici p. 7-8. De fait, si des signes de crise avant-coureurs se manifestent dès les années 1330-1340, ceux-ci pouvaient dépendre d'accidents climatiques très localisés ou encore de formes archaïques de servitude pesant sur certaines communautés paysannes. Dominant dans les années 1960-1980, le schéma malthusien selon lequel la pression démographique aurait bousculé le fragile équilibre des campagnes a donc été sérieusement nuancé [voir, entre autres, les contributions de John Drendel et de Thierry Pécout sur la Provence, dans Monique BOURIN, JOHN DRENDEL et François MENANT (dir.), *Les disettes dans la conjoncture de 1300 en Méditerranée occidentale*, Rome, 2011 ; et J. DRENDEL (dir.), *Crisis in the Later Middle Ages*]. J. Drendel a proposé de dépasser le paradigme malthusien en soulignant notamment le poids de la fiscalité princière, ce qui l'a récemment amené à revenir sur l'impact de l'État sur l'économie : John DRENDEL, « Jews, Villagers and the Count in Haute Provence: Marginality and Mediation », *Provence historique*, 195-196, 1999, p. 217-231 ; et *Id.*, « The Modern State and the Economy in Provence and Southern France in the Early Fourteenth Century », *Memini. Travaux et documents*, 19-20, 2016, p. 213-225.

33. G. DUBY, « La seigneurie », p. 7 et p. 9.

34. B. BEAUCAGE, « Une énigme des Hospitaliers », p. 158-162.

35. Pour une explication de cette lacune : N. COULET, « Les ordres militaires, la vie rurale et le peuplement », p. 44-47.

36. Sur l'attachement des Hospitaliers au faire-valoir direct, prôné depuis G. Duby, on se reportera en guise de synthèse à N. COULET, « Les ordres militaires, la vie rurale et le peuplement », p. 48-51.

37. B. BEAUCAGE, « Une énigme des Hospitaliers », p. 148.

38. Sur le rôle accordé à l'innovation technique dans le schéma de la croissance agraire selon Duby – schéma dans lequel s'inscrit d'ailleurs l'article des *Études rurales* (1961) cité ci-dessus : Mathieu ARNOUX, « Duby historien de l'économie et la question de la croissance », dans Patrick BOUCHERON et Jacques DALARUN (dir.), *Georges Duby, portrait de l'historien en ses archives*, Paris, 2015, p. 328-343. De manière générale, pour une réévaluation de la rationalité des acteurs de l'économie seigneuriale et sur les nuances apportées au « paradigme Duby-Postan » : Laurent FELLER (dir.), *Calculs et rationalités dans la seigneurie médiévale : les conversions de redevances entre le XI^e et le XV^e siècle*, Paris, 2009.

l'économie des ordres militaires et, de manière générale, la réévaluation du rôle des seigneurs comme *agents* économiques, ont montré tout le contraire³⁹.

Finalement, l'enquête de 1338, document exceptionnel « sacralisé » par la lecture pionnière du maître, a le plus souvent été appréhendée isolément. Il me semble que ses limites et ses manques ne sauraient être compris qu'en considérant globalement la documentation de gestion conservée pour chaque commanderie sur une séquence chronologique couvrant les années 1330-1340. Il se trouve que la commanderie de Manosque est probablement l'une des rares à offrir un profil documentaire qui permettrait une telle relecture. Au fond, on peut donc en savoir gré à B. Beaucage de nous avoir poussés à préciser quelques points que nous n'avions peut-être pas pris la peine de suffisamment expliciter⁴⁰. Il est apparu, cependant, combien sa lecture a été orientée par le poids écrasant de la monumentale enquête de 1338. Mais si l'écriture de l'histoire doit être un « tombeau pour les morts »⁴¹, elle devrait être capable également d'enterrer certains monuments...

Damien CARRAZ

*
* *

*L'enquête de 1338 sur l'ordre de l'Hôpital:
un point d'ancrage indispensable
Réponse à Damien Carraz*

Damien Carraz a souhaité formuler des commentaires sur le compte rendu que j'ai fait du livre auquel il a contribué et qui s'intitule *Comptes de la commanderie de l'Hôpital de Manosque pour les années 1283-1290*, Paris, CNRS, 2015.

J'ai relu avec grand soin mon compte rendu qui a été publié dans *Provence historique* (fasc. 260, juillet/décembre 2016, p. 497-501). Lorsque vous en avez pris connaissance M. Carraz, vous avez sans doute constaté que je n'ai jamais mis en doute votre compétence et celle de vos collègues dans l'entreprise, ni utilisé quelque terme que ce soit mettant en doute votre intégrité ou la leur. Aussi, grande fut ma surprise en lisant votre réponse, de constater que la première page et demie de votre texte ne présente aucun argument s'opposant à ceux que j'ai formulés dans mon compte

39. Arnaud BAUDIN, Ghislain BRUNEL et Nicolas DOHRMANN (dir.), *L'économie templière en Occident. Patrimoines, commerce, finances*, actes du colloque international (Troyes-Abbaye de Clairvaux, 24-26 octobre 2012), Langres, 2013.

40. Et on lui reconnaît bien volontiers certaines bonnes intuitions, comme l'identification de « *scauma* ». Ce terme ne renvoie, en effet, pas à un chauffoir, mais plutôt à un élément de fortification (talus ? glacis ?), dans une acception probablement proche de « *scamma* » (DU CANGE, *et al.*, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Niort, 1883-1887, t. 7, col. 331b. <http://ducange.enc.sorbonne.fr/SCAMMA1>). Cette rectification m'a été communiquée par Alain Venturini avec l'aide de Jean Delmas.

41. Michel de CERTEAU, *L'écriture de l'histoire*, Paris, 1975, p. 117-120.

rendu, mais contient essentiellement des accusations quant à la façon dont j'exerce le métier d'historien, mais aussi, ce qui est plus grave, mettent en doute mon intégrité professionnelle. Vous m'y reprochez notamment de ne pas utiliser d'arguments rigoureux et de ne pas avoir fait une lecture honnête du livre auquel vous avez participé. Je crois que de tels propos exigeraient des références plus précises quant à ce que j'ai vraiment écrit. Vous m'accusez ensuite d'être victime ou agent (ce n'est pas très clair) d'une « fétichisation » d'une source, en l'occurrence l'enquête des hospitaliers de 1338. Dans un même ordre d'idées et en conséquence sans doute, je pratiquerais le réductionnisme en ne considérant l'étude de l'économie de l'ordre de Saint-Jean qu'à travers une lorgnette, celle de cette enquête. Enfin, pour compléter le réquisitoire à charge, j'aurais fait une lecture quelque peu biaisée du livre recensé. Ici encore, je voudrais voir des références précises à ce que j'ai réellement écrit.

Je ne vous suivrai pas dans la voie d'accusations personnelles qui viseraient votre façon d'exercer votre métier, votre attitude et encore moins votre intégrité. Je préfère me concentrer sur les réponses aux diverses questions que vous soulevez et sur des précisions à apporter à mes arguments, ma méthode et mes sources.

Le caractère exceptionnel de l'enquête de 1338

Sa première qualité, c'est qu'elle couvre pratiquement tout le sud-est de la France, entre la Méditerranée, le Rhône et les Alpes. Elle fournit des données abondantes sur les 33 commanderies que comptait le Prieuré de Provence et sur les quelque 120 maisons membres qui en dépendaient. Ces établissements sont situés en des lieux très divers présentant tous les reliefs et plusieurs des variantes du climat méditerranéen. On doit dire ensuite que les données qui y sont présentées ne sont pas uniquement celles de l'année 1338, mais que les enquêteurs ont insisté pour que celles-ci indiquent des revenus ou des dépenses habituelles (*communiter*, retrouve-t-on un peu partout au fil du document). Elle a été menée dans une période charnière, à une dizaine d'années avant les crises démographiques majeures de la seconde partie du XIV^e siècle. Les données qu'elle apporte présentent donc une certaine apparence de stabilité, sans que l'on ait besoin d'invoquer le concept de longue durée, si cher à F. Braudel. C'est un document isolé dans le cadre de la Provence, dont il n'existe l'équivalent que pour le Prieuré d'Angleterre, où une telle enquête a été conservée.

La question qui se pose et qui peut légitimement prêter à débat est celle du contexte dans lequel l'enquête a été faite en Provence. Est-il possible, dans une société foncièrement conservatrice, qu'il y ait eu en un demi-siècle un changement majeur dans les façons de produire et de dépenser ? Personnellement, j'en doute. Ce qui ressort des sources, au contraire, c'est la croissance de la maisonnée seigneuriale qui passe de 18 frères en 1283 (Delaville, *Cartulaire*, 3, no 3838) à 26, en juin 1299 (*Comptes de Manosque*, p. 147-148), puis à 29 frères et à 21 donats en 1338 (1338, 194r). On a donc une maisonnée seigneuriale nombreuse si on la compare avec celles d'autres commanderies et sa croissance témoigne manifestement d'une santé économique qui ne se dément pas. Les attelages de bœufs de labour sont à peu près les mêmes à l'été 1299 avec 45 bœufs (*Comptes de Manosque*, p. 147-148) et au moment de l'enquête de 1338 où l'on trouve 47 bœufs, dont 30 à Manosque et 17 dans les maisons membres (1338, 194r, 197r, 214v, 219r). Voilà qui témoigne d'une activité de production agricole largement comparable. J'ajouterais que l'on peut comparer les données de l'enquête de 1338 avec d'autres enquêtes subséquentes : l'enquête pontifi-

cale de 1373, ainsi que les enquêtes prieurales de 1411 et 1429. De ces dernières, pour Manosque seul le procès-verbal de 1411 a été conservé.

Je n'ai jamais voulu instituer un culte en faveur de l'enquête de 1338 et n'ai jamais pensé qu'elle pouvait expliquer à elle seule l'évolution de l'économie rurale en Provence aux XIV^e et XV^e siècles, pas plus d'ailleurs que celle de l'ordre de Saint-Jean. Elle ne constitue en rien un « horizon indépassable », mais plutôt ce que j'appellerais un point d'ancrage incontournable, tellement son ampleur la distingue des autres sources qui apparaissent toutes beaucoup plus partielles qu'elles.

Rubrique des mal cités

Vous dites à la page XXX de votre contribution au livre et je cite pour éviter toute ambiguïté: « On ignore à partir de quel moment les visites effectuées par le prieur de son ressort furent véritablement régulières avant le XV^e siècle ». Je vous réponds, comme dans mon compte rendu, qu'en 1338 cette visite existe et qu'elle donne lieu à une inscription aux dépenses (pour Manosque, 1338, f. 206v). Mais, dans le même paragraphe, un peu plus loin, vous créez la confusion en utilisant le mot « visites » dans le sens d'enquêtes menées périodiquement par des officiers de l'ordre dans chaque commanderie et donnant lieu à la rédaction d'un procès-verbal. Ces dernières « visites » sont effectivement tardives puisqu'elles ne donnent lieu à une réglementation les rendant obligatoires tous les quatre ans qu'au chapitre général d'Aix en 1410 (AD 13, 56 H 79, f. 128v-129r). C'est donc tout à fait normal que l'on retrouve la première enquête prieurale en 1411 (AD 13 56 H 124, f. 23r à 30v pour Manosque). Contrairement à ce que vous dites à la page trois, note 14 de votre réponse, je n'ai jamais prétendu ni laissé entendre que les commanderies du sud-est avaient pu évoluer en isolats. Ce que l'enquête de 1338 permet de voir, c'est l'état de développement de 33 seigneuries ecclésiastiques dans pratiquement toutes les régions de ce vaste territoire formant une sorte de grand trapèze entre la Méditerranée, le Rhône et les Alpes. Quant à savoir si ces établissements sont aussi représentatifs des nombreuses seigneuries laïques et ecclésiastiques qui les entourent, c'est un tout autre débat. Faute de pouvoir dresser ce tableau comparatif, je crois pouvoir dire sans témérité que l'état des commanderies en 1338 témoigne à la fois des structures de production et de la conjoncture des années 1330. En attendant que d'autres sources et d'autres études viennent confirmer ou infirmer les conclusions que je tire de l'enquête de 1338, il faut les considérer bien sûr comme provisoires au même titre d'ailleurs que toute production historique.

La responsion

Vous me demandez (page 4 de votre réponse au compte rendu) sur quoi je me fonde pour dire qu'entre 1338 et 1411 la responsion de Manosque est demeurée stable et vous dites que le fait de trouver le même montant à ce poste dans les deux enquêtes faites à trois quarts de siècle d'intervalle ne prouve rien puisqu'il n'existe pas entre ces deux dates de procès-verbaux de visites qui livreraient des chiffres intermédiaires. Il est effectivement dommage que l'enquête pontificale de 1373, contrairement à ce qu'elle fait pour 14 autres commanderies, ne contienne rien à ce sujet pour Manosque. En 1338, la responsion est exprimée en « gros tournois » (2500) dont on donne l'équivalent en livres, soit 166 livres, 13 sous, quatre deniers (1338, f. 210r). Or, l'équivalent

des sous en florins est donné à de nombreuses reprises dans l'enquête (par ex. f. 7r, 11v, 111r, 123r et *passim*). Il est de 16 sous d'une monnaie dont il faut 16 deniers pour faire un « gros tournois ». L'équivalent en florins de la responsion de 1338 est donc de 208 florins et un tiers. L'enquête prieurale de 1411 donne les mêmes chiffres pour ce poste budgétaire, soit 2500 « gros tournois » valant 208 florins et quatre gros (AD 13 56 H 124, f. 23v). Pourtant cette enquête montre bien que la situation économique de la commanderie s'est grandement détériorée et notamment que le nombre des foyers dépendant de l'Hôpital est passé à Manosque de 1000 à 350 (*Ibid.*, f. 24r). Mais la responsion reste inchangée. Ce n'est plus le cas quelques années plus tard, en 1426, alors que cet impôt de l'ordre a été abaissé à 150 florins, somme réduite que le commandeur n'arrive pas à payer et sur laquelle il a accumulé des arrérages (AD 13 56 H 4099, pièce 10, f. 1r). J'ai utilisé un moyen assez simple pour mesurer si le « pouvoir d'achat » du montant de la responsion était demeuré le même. J'ai comparé les prix des denrées agricoles de base qui sont signalés dans les deux enquêtes : le setier de froment est à trois sous en 1338 (f. 195v) et à trois gros, soit quatre sous en 1411 (f. 24v). Le setier de conségal vaut deux sous en 1338 et autant en 1411 (*Ibid.*). Le setier d'avoine est à 18 deniers en 1338 et à deux sous en 1411 (*Ibid.*). Voilà une belle stabilité des prix qui milite en faveur de la comparabilité des monnaies et donc du montant de la responsion.

Le tableau de Karl Borchardt

Ce n'est pas le tableau que j'ai critiqué mais plutôt la portée qu'on lui donne comme si les dépenses y figurant « recouvraient tous les aspects de la vie de la commanderie » (page XLIX du livre). Une telle généralisation aurait supposé la connaissance détaillée des dépenses et des revenus en nature de la période. S'ils sont indisponibles, la portée de l'énoncé aurait gagné à être sensiblement réduite.

La tendance à la « patrimonialisation »

J'ai parlé dans mon compte rendu de détournement de profits par les commandeurs et je ne crois pas qu'il s'agisse d'un contre-sens. Après avoir mesuré tous les revenus et toutes les dépenses des 33 commanderies du Prieuré de Provence, j'ai constaté le fait indéniable que 60 % d'entre elles sont déficitaires en 1338. Parmi les 12 dont le bilan financier est excédentaire, il n'y en a que la moitié des établissements qui présente un surplus de plus de 100 livres par an, alors que seulement deux atteignent un peu plus de 300 livres. Comme je l'ai écrit dans mon compte rendu, cela laisse peu de place à une captation ou à un détournement par les maîtres. Vous parlez de « patrimonialisation » au profit des commandeurs, phénomène qui serait contrôlé à l'échelle du chapitre général. Permettez-moi d'en douter. Vous manquez de sources convaincantes. Je connais bien sûr cet acte de 1283 publié par Delaville Le Roulx dans son *Cartulaire* (tome 3, no 3838). Il peut être tentant de supposer qu'on en ait fait un fréquent usage, mais rien n'est moins sûr car le fait qu'on ait ressenti le besoin de faire entériner par le Chapitre prieural la volonté du commandeur de répartir les fruits de ce bien acquis par lui me semble plutôt témoigner de son caractère exceptionnel. Prétendre que « ces pratiques étaient parfaitement institutionnalisées et contrôlées à l'échelle du chapitre général ou bien provincial » m'apparaît extrêmement difficile à démontrer puisque les procès-verbaux du chapitre général ne sont conservés que

depuis 1330 (Archives de Malte, 280, *Sacra capitula generalia*) et ceux du *Chapitre prieural*, depuis 1371 (AD 13 56 H 94). Quant aux Statuts et établissements promulgués par Pierre d'Aubusson en 1493, (AD 13 56 H 79), à mon souvenir, ils n'en parlent pas.

La rente seigneuriale

Les pourcentages que j'ai proposés dans mon compte rendu proviennent de l'enquête de 1338. J'ai fait ces calculs non seulement pour la commanderie de Manosque, mais aussi pour toutes les commanderies du Prieuré de Provence. J'ai ventilé les revenus de la manière suivante.

- 1 - Les revenus du faire-valoir direct, en ne comptant ici que ceux qui viennent de ce mode de production et, comme ils sont en nature, je leur ai appliqué le prix qu'on leur attribue à Manosque dans la même enquête.
- 2 - Les revenus provenant du droit de commandement, le ban, des seigneurs hospitaliers. J'y ai inclus les fours et moulins, outils collectifs à usage obligatoire. Comme une grande partie de ces rentrées sont en produits de la terre, je leur ai donné la valeur reconnue à Manosque.
- 3 - Les autres revenus proviennent pour l'essentiel des tasques et des cens et services. Ils comprennent des rentrées en argent et en nature. Dans ce dernier cas, j'ai attribué aux produits leur valeur à Manosque en 1338. Et même si vous « avez de la peine à [le] croire » (page 5 de votre réponse), le total de ces autres revenus est de 209 livres et six sous sur des rentrées totales de 1974 livres, ce qui fait précisément 10,6 %. J'avais laissé tomber la décimale dans mon compte rendu, pour simplifier. Voilà donc les faits rétablis.

Comme je viens de le montrer, je n'ai pas assimilé les revenus en nature du faire-valoir direct avec ceux qui proviennent des tasques, cens et services. Et contrairement à ce que vous dites dans votre réponse à mon compte rendu, les enquêteurs de 1338 distinguent très bien ce qui est produit par le faire-valoir direct de ce qui provient des tasques, cens et services. Pour en voir la preuve, il s'agit de d'aller au f° 195r de l'enquête (1338): le premier paragraphe concerne le revenu des terres exploitées en faire-valoir direct, alors que le second s'intéresse aux tasques et le sixième, les cens et services. Pour les cens et services en argent, on va au quatrième paragraphe du f. 196r. On retrouve la même précision dans la description des maisons membres. C'est dans cette catégorie des autres revenus où sont comptabilisés les tasques, cens et services que sont regroupées les centaines de biens parcellaires que possède l'Hôpital à Manosque et dans son terroir et qui sont sous sa directe. Si vous avez encore peine à le croire, comme vous le dites dans votre réponse, je vous renvoie à l'enquête de 1338.

Je suis conscient qu'il est nécessaire de préciser le sens du mot rente. Une définition proposée par Laurent Feller (*Dictionnaire du Moyen Âge*, p. 1203) m'apparaît pouvoir éclairer le débat. Il y définit la rente comme étant « des revenus stables tirés de la terre par des exploitants indirects ». M. Le Mené (*Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, p. 1310) précise qu'il s'agit « d'une redevance versée en nature ou en argent qui en principe ne s'éteint pas ». C'est donc tout le contraire d'un revenu pouvant varier considérablement d'une année à l'autre. Dire, comme vous le faites, que l'économie seigneuriale de Manosque est fondée essentiellement sur la rente donne une idée plutôt fautive du tableau réel. Où est dans ce raccourci leur activité

entrepreneuriale qui en fait des agents actifs de l'agriculture céréalière et viticole, tenus d'engager des dizaines d'ouvriers spécialisés, qu'ils doivent nourrir, salarier et loger et à qui ils doivent fournir les outils de production ? Où est aussi leur droit de ban qui leur permet de transformer un pouvoir politique dont ils ont hérité en une puissance économique contraignante et lucrative ? Pris dans un sens large, comme vous le faites en y incluant « essentiellement » tous les revenus, on peut s'imaginer les hospitaliers de Manosque, assis au coin du feu, attendant qu'on vienne leur verser leur rente annuelle !

Je terminerai en revenant rapidement à l'enquête de 1338. Qu'elle soit incomplète ou muette sur certains secteurs de l'économie, j'en conviens volontiers. Ceux qui l'ont utilisée dans le passé l'ont avoué sans réticence. Quant à son honnêteté, je dirais que la visite des commanderies a été préparée avec soin, à l'avance et localement de manière à ce que soit noté de façon très détaillée l'ensemble des revenus et dépenses. Dans le cas de Manosque, cette description qui occupe 26 feuillets recto et verso et donc couvre 52 grandes pages a sans doute été préparée à partir d'un ou de documents préliminaires. Quant aux témoins, frères, donats et gens des localités voisines, la coutume était de leur faire entériner sous serment la véracité des déclarations faites aux enquêteurs. Dans une société éminemment chrétienne, on ne peut imaginer autant de parjures potentiels, surtout parmi les membres d'un ordre religieux.

Benoît BEAUCAGE